



PRÉSENCES :

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 4 MAI 2020, 20h43
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Berthold Létourneau,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Michel Breton,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

04.05.20.052

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Messenger : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur - siège #3, Conseiller Berthold Létourneau - siège #4 Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Michel Breton – siège #6. Chacune de ces personnes s’est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence Zoom : Cathy Payeur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l’état d’urgence sanitaire a été renouvelé jusqu’au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et jusqu’au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu’au 4 mai par le décret numéro 418-2020 du 7 avril et jusqu’au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu’au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril ;

ATTENDU QUE l’arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales :

- **QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d’un organe délibérant, puisse se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- **QUE** le dixième alinéa du dispositif de l’arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d’une municipalité, d’une communauté métropolitaine, d’une société de transport en commun ou d’une régie intermunicipale, soit abrogé.

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

04.05.20.053

LECTURE ET ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Les points Castors, Loisirs de La Guadeloupe et enregistrement de la petite et de la grande salle sont ajouté à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, que l’ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

04.05.20.054

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2020

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2020, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l’unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE



04.05.20.055

N° de résolution
ou annotation

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 23 636.14 \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

DONS (Aucun)

CORRESPONDANCES

- MAMH
- MRC

04.05.20.056

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION « GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL » À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à suivre la formation « Gérer à distance en mode télétravail », puisque le télétravail est utilisé le temps de la situation actuelle de la Covid-19, pour un montant de 80 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

04.05.20.057

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 233-2019-20 MODIFIANT L'ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 13 avril 2020, par le conseiller Pierre Levasseur ;

ATTENDU QU'à cette occasion, un projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le maire Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité et qu'au début de la présente séance ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 233-2019-20, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur son site internet.

ADOPTÉE

04.05.20.058

RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE le député de Beauce-Sud M. Samuel Poulin dispose d'un budget discrétionnaire en vertu du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM) 2020-2021 ;

ATTENDU QUE les routes ont été durement touchées par notre hiver 2019-2020 ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention au montant de 15 000 \$ auprès du député M. Samuel Poulin. Ces sommes serviront à améliorer en partie la route de Courcelles, la route du Rang 9, le 9^e Rang, la route du bois de Dorset et la route des Îles.

ADOPTÉE



04.05.20.059

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ÉTÉ 2020-2021

ATTENDU QUE l'offre de services de Transport Adrien Roy l'épandage de calcium 35 % ;
ATTENDU QUE compte tenu du montant de la dépense qu'il implique le contrat peut être de gré à gré ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'épandage d'abat-poussière pour 2020-2021 soit octroyé à Transport Adrien Roy au prix de 0.355 \$/L pour un budget de 6 500 \$ annuellement ;

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Jasmin Létourneau et Berthold Létourneau ayant divulgué la nature de celui-ci, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter.

04.05.20.060

RÉSOLUTION POUR L'ABONNEMENT ANNUEL DU LOGICIEL ZOOM

ATTENDU QUE vu la situation actuelle de la covid-19, les séances du conseil se font à huis clos ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales :

- **QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'abonnement du programme zoom soit accepté aussi longtemps que nécessaire pour un montant annuel de 200 \$.

ADOPTÉE

04.05.20.061

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN ONDULEUR EN VEILLE BATTERIE UPS

ATTENDU QUE l'onduleur en veille batterie UPS de la municipalité ne fonctionne plus ;

ATTENDU QU'il est essentiel dans le bon fonctionnement du travail de la directrice générale ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission de Solutions GA et procède à l'achat d'un onduleur en veille batterie UPS au montant de 99.99 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Rapport de la Régie - Michel Breton
Rapport du maire – Ghislain Jacques
Suivi dossier – Cathy Payeur

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

- Castors
- Loisirs de La Guadeloupe
- Enregistrement de la petite et de la grande salle

04.05.20.062

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h56.



N° de résolution
ou annotation



Ghislain Jacques, maire



Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. 